

Les politiques publiques départementales en lien avec les espaces naturels

Collectivités territoriales de proximité, des élus locaux à l'échelle des cantons avec des leviers possibles :

Mobilisation des politiques départementales en faveur de la préservation de la biodiversité

Social, éducation : publics en difficulté, handicap, enfance, collèges, personnes âgées

Mobilités : routes départementales, pistes cyclables, sentiers de randonnées

Loisirs, culture : sport, tourisme, musées

Action volontariste d'accompagnement des acteurs du territoire

Enjeux : ressource en eau, agriculture forêt, aides financières

Contexte réglementaire : définie dans le code de l'urbanisme (Art L113 et suivants) et la mobilisation de moyens :

Humains : expertise

Foncier : droit de préemption ENS, acquisitions de terrains, convention d'usages

Financier : taxe d'aménagement (ex TDENS)

La Taxe d'Aménagement du Département

cf **Article L331-3** (compensation / urbanisation : prélever sur les permis de construire – 2,5%)

- taxe affectée, pour financer les **politiques de protection des espaces naturels sensibles** selon les usages précisés par la loi :

*Acquisition, par voie amiable, par expropriation ou par exercice du droit de préemption **de terrains** ou ensembles de droits sociaux donnant vocation à l'attribution en propriété ou en jouissance de terrains (loi 1985)*

Aménagement et l'entretien d'espaces naturels, boisés ou non sous réserve d'une ouverture au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel (loi 1985)

*Acquisition, la gestion et l'entretien des **sites Natura 2000***

*Acquisition, l'aménagement et la gestion des **sentiers** figurant sur un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (**PDIPR**) (loi 1985)*

*Acquisition, l'aménagement et la gestion des espaces, sites et itinéraires figurant au plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux **sports de nature (PDESI)***

Etudes et inventaires du patrimoine naturel nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de protection et de gestion des espaces naturels sensibles destinés à être ouverts au public

*Acquisition de sites destinés à la préservation de la **ressource en eau**, leur aménagement et leur gestion*

*Travaux contribuant à la préservation ou à la remise en bon état **des continuités écologiques** identifiées dans les schémas*

*Acquisition de **terrains nus, bâtis ou aménagés** et de gisements artificialisés en vue d'y réaliser des travaux de transformation et, le cas échéant, de dépollution, d'entretien et d'aménagement pour leur **conversion en espaces naturels***

*Dépenses des **conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)***

Les cadres nationaux ENS

La loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a précisé les modalités de mise en œuvre des politiques de protection des espaces naturels sensibles par les Départements :

Article 57 : la politique des Départements prévue à l'article L. 113-8 doit être compatible avec le schéma régional de cohérence écologique prévu à l'article L. 371-3 du code de l'environnement

La charte nationale des ENS incite les Départements à s'appuyer sur des orientations et documents stratégiques pour mener leurs politiques. L'article 4 précise ainsi :

« Sur la base d'un état des lieux des richesses naturelles et paysagères du département, le Conseil départemental détermine les critères relatifs à sa politique et établit un schéma départemental des ENS qui définit les objectifs et moyens d'intervention à court et à long terme. La réalisation d'un schéma ne relève d'aucune obligation, mais du volontarisme du Conseil départemental souhaitant disposer d'un outil structurant sa politique ENS ».

Le schéma départemental ENS Isère

En Isère :

⇒ Cadre politique voté avec plusieurs Schémas départementaux depuis 2003, dernier voté en septembre 2024

[Schéma départemental des Espaces naturels sensibles](#)

⇒ Depuis 2015 : **différents règlements d'intervention** (fixe les dispositifs soutenus par le Département, cadres et financements), le dernier validé en **décembre 2024**

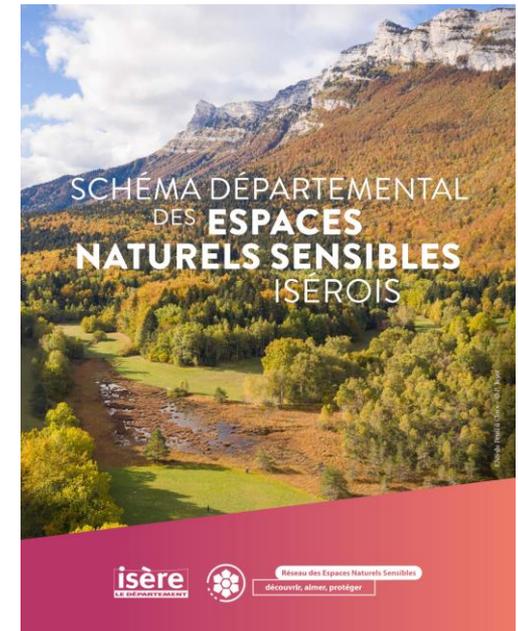
1. Le réseau des sites naturels isérois (REPI)

2. **La Sensibilisation et éducation à l'environnement adopté en 2017** : sensibilisation des publics (collèges, scolaires, grand public, nature et lien social, nature agents, nature culture)

3. **La biodiversité et services rendus par la nature adopté en 2020**

Site Internet :

[Espaces Naturels Sensibles et biodiversité | Département de l'Isère](#)



Les autres schémas départementaux ENS

SCHEMA DÉPARTEMENTAL 2024-2034

BIODIVERSITÉ, PAYSAGES, ESPACES NATURELS SENSIBLES

UN DÉPARTEMENT ENGAGÉ
POUR LA PRÉSERVATION DE LA NATURE
ET DES PAYSAGES DRÔMOIS

la-drome.fr

- L A
D R Ô
M E -
LE DÉPARTEMENT

Schéma des espaces naturels de la Somme 2014-2023

Stratégie pour une nature préservée
et partagée en Somme

somme



ESPACES NATURELS SENSIBLES DE CÔTE-D'OR

Schéma Départemental des
Espaces Naturels Sensibles
et de la Biodiversité
2018-2025

Côte
d'Or
LE DÉPARTEMENT

En Côte-d'Or, le Conseil Départemental
protège la biodiversité

Schéma départemental des ESPACES NATURELS SENSIBLES des Landes

Bilan et perspectives

Conseil
Général
des Landes

AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ,
ÇA COMMENCE JUSTE À CÔTÉ DE NOUS

isère
LE DÉPARTEMENT



Réseau des Espaces Naturels Sensibles
découvrir, aimer, protéger

Les politiques publiques départementales en lien avec les espaces naturels

Le vélo en Isère

Routes · Mobilité



© Olivier Roux

Vous êtes de plus en plus nombreux à vous déplacer à vélo en Isère pour vos activités quotidiennes ou pour votre plaisir. Le Département agit pour sécuriser et développer ce mode de déplacement écologique.

[Une stratégie en faveur de la pratique cyclable](#)

Lire ☺

[Les aménagements cyclables portés par le Département](#)

Lire ☺

[Un dispositif d'aides aux aménagements cyclables](#)

Lire ☺

[Vélo sport ou loisir : faites-vous plaisir !](#)

Lire ☺



Le Code du sport donne compétence aux Départements pour le développement maîtrisé des sports de nature à l'échelle de leur territoire.

Aides aux itinéraires de promenade et de randonnée

Tourisme

Aménageurs d'un réseau de sentiers inscrits au PDIPR :

- EPCI
- Parcs naturels régionaux (PNR) du Vercors et de Chartreuse
- Parc national des Ecrins

Pour quoi ?

Entretien et aménagement des 9000 km d'itinéraires inscrits au PDIPR en vue de maintenir leur qualité et leur sécurité.

Pour l'entretien courant (élagage, balisage...)

AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ,
ÇA COMMENCE JUSTE À CÔTÉ DE NOUS

isère
LE DÉPARTEMENT



Réseau des Espaces Naturels Sensibles
découvrir, aimer, protéger

Les politiques publiques départementales en lien avec les espaces naturels

« Un tourisme au service d'un développement harmonieux du territoire, dans le respect de l'environnement. C'est le principe directeur de ce schéma »

Christophe Suszlyo
vice-président du Département en charge du tourisme et de l'attractivité,
Président d'Isère Attractivité



MON COLLÈGE ECO-RESPONSABLE

Un tourisme au service d'un développement harmonieux

Un tourisme respectueux de la préservation de l'environnement

Activité 5 JE PARS EN CHEMIN SUR LES ENS ATTENDUS

Votre projet doit s'articuler autour de la découverte des espaces naturels sensibles (ENS) avec des animateurs nature agréés et de la réalisation d'une action concrète, en faveur de la biodiversité, au travers d'approches pluridisciplinaires. L'objectif est de prendre conscience de la fragilité de ces espaces, de la nécessité de les protéger pour devenir un futur citoyen responsable vis-à-vis de son environnement.



Politique Education

environnement/biodiversité : 1,2 M€ pour plus de 30.000 élèves (6 000 collégiens), 1 300 classes par an

AGIR POUR LA BIODIVERSITÉ,
ÇA COMMENCE JUSTE À CÔTÉ DE NOUS



Réseau des Espaces Naturels Sensibles
découvrir, aimer, protéger